



# Aide nouveaux clubs

## Remboursement affiliation année N+1

### Secteur Développement territorial

#### Présentation du dispositif :

- L'affiliation à la FFBaD est offerte la première année (saison N, montant du timbre FFBaD à minima)

*Automatiquement via affiliation sur Poona.*

- L'affiliation à la FFBaD est remboursée la deuxième année (saison N+1, montant cumulé des timbres FFBaD, Ligue et Comité).

*De manière rétroactive via la procédure ci-dessous.*

|                                   | Fédération | Ligue  | Comité                                      |
|-----------------------------------|------------|--|---|
| Montant des timbres d'affiliation | 70 euros   | Selon territoires<br>Plafond max : 105 euros | Selon territoires<br>Plafond max : 55 euros |

### DEMARCHES POUR OBTENIR LE REMBOURSEMENT

#### ✓ Les critères d'éligibilité :

➤ Club nouvellement affilié (saison N) qui réengage son affiliation à la rentrée sportive (saison N+1).

✓ Avoir une affiliation validée

➤ Club avec un minimum de 10 licenciés.

***Le club s'engage à licencier tous les membres de son association ou de sa section dans le cadre d'un club omnisports, dans le respect des statuts et règlements fédéraux.***

#### ✓ La procédure de remboursement :

1) Remplir le formulaire de remboursement rétroactif : [FORMULAIRE EN LIGNE](#)

2) Envoyer le RIB de votre club à l'adresse ci-dessous : [pole.relationsterritoires@ffbad.org](mailto:pole.relationsterritoires@ffbad.org)

➔ *Une vérification des éléments sera effectuée et un virement du montant total de l'affiliation réglée par le club sera effectuée auprès de celui-ci.*

#### ✓ Contact :

Pour toute information complémentaire : [pole.relationsterritoires@ffbad.org](mailto:pole.relationsterritoires@ffbad.org)